



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 6702

Texte de la question

M. Jean-Claude Barran attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF. En effet, depuis quelques années EDF et GDF ont entrepris de développer des activités de diversification et viennent ainsi concurrencer les entreprises privées. Ces actions risquent de mettre en difficulté beaucoup d'entreprises privées et de compromettre les chances de créations d'emplois. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour protéger ces entreprises.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur a été attirée par de très nombreux parlementaires, élus locaux et responsables d'organisations professionnelles sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF. Bien que cette politique soit encadrée par les contrats de plan de ces établissements, elle est toutefois jugée contraire à la loi de nationalisation du 8 avril 1946 en vertu du principe de spécialité, instauratrice de distorsions de concurrence, et menaçante pour le développement local d'activités industrielles indépendantes. Afin de mieux apprécier la nature, l'importance et l'impact de ces diversifications, et d'engager les réformes de leur contrôle par la puissance publique qui apparaîtront nécessaires, le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur a confié une mission sur ce sujet à l'inspection générale de l'industrie et du commerce, qui lui remettra son rapport avant la fin du mois d'octobre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Barran Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6702

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3409

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4063